

Note à l'attention du public

Objet : Délibération portant arrêt du projet de SCoT et du bilan de la concertation de la CATLP

Madame, Monsieur,

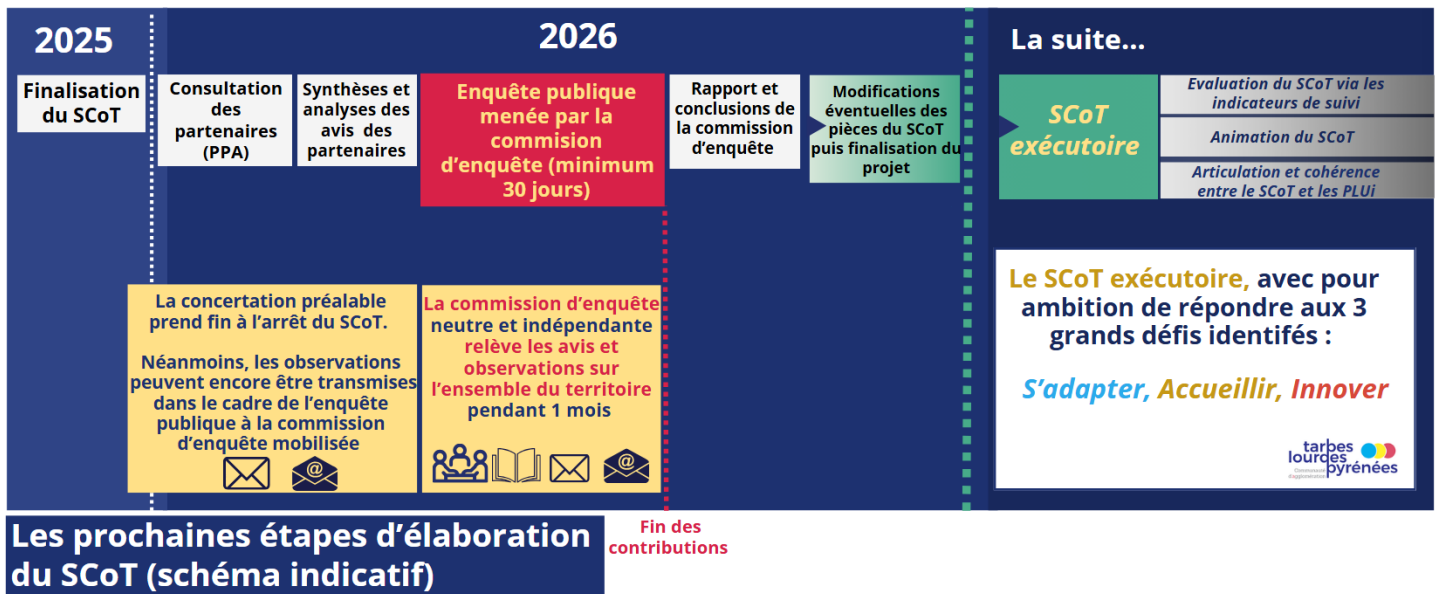
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes–Lourdes–Pyrénées, réuni le 4 décembre 2025, a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et approuvé le bilan de la concertation à l'unanimité. Vous trouverez ci-joint la délibération portant arrêt du projet de SCoT.

L'ensemble du dossier de projet de SCoT arrêté est désormais consultable en physique à l'accueil de la CATLP situé au Téléport 1 de la ZI Pyrène Aérople à Juillan ou en ligne sur le site internet de la CATLP. Ce dossier comprend l'ensemble des pièces constitutives du projet de SCoT arrêté. Il servira de base au futur dossier d'enquête publique.

La phase de concertation préalable est terminée depuis le 20 novembre 2025. Les observations recueillies à partir du 21 novembre 2025 jusqu'au début de l'enquête publique, seront transmises à la commission d'enquête mobilisée dans ce cadre. Voici un schéma synthétisant les prochaines étapes d'élaboration du SCoT :

**BILAN DE LA
CONCERTATION ET
ARRÊT DU PROJET
DE SCOT LE
04/12/2025**

**APPROBATION
DU SCOT FIN
2026**



Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président Empêché,

Le 1^{er} Vice-Président, M. Patrick VIGNES.